

Laos 1959-1961 -
correspondence, official
documents, press clippings,
chrono...

HS L 179:85



Dag Hammarskjöld's saml.

Laos - 1959

5 Sept.

Khampan Panya (Foreign Minister of Laos)

- 1 (cable) from D.M.
- 1 letter from D.M.

RCA POSN 53
4537NY UNATIONS

OPR I HAVE A VERY URGENT MSG PLS DISPATCHED IMMEDIATELY TNX
MOM ILL TAKE IT ON TAPE AND RUSH IT THAT MUCH MORE MOM
OK GA HERE

NY4537/1 SSS NEWYORK 262 6 0020EDST UNGOVT

-PRIORITENATIONS-

SON EXCELLENCE

MONSIEUR KHAMPAN PANYA

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

VIENTIANE (ROYAUME DU LAOS)

PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA DELEGATION PERMANENTE DU ROYAUME
DU LAOS AUPRES DES NATIONS UNIES JAI RECU COMMA LE 4 SEPTEMBRE
1959 COMMA VOTRE MESSAGE DEMANDANT L'ASSISTANCE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES DANS LA SITUATION OU SE TROUVE A PRESENT

P2

LE LAOS STOP JAI PRIS NOTE AVEC TOUTE ATTENTION DE VOS
OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DANS CE MESSAGE STOP JAI AUSSI
IMMEDIATEMENT PRIS DES MESURES NECESSAIRES AFIN D'INITIER
COMMA COMME VOUS L'AVEZ DEMANDE COMMA LA PROCEDURE APPROPRIEE
POUR LA CONSIDERATION DE VOTRE LETTRE STOP PARA STOP
AINSI COMMA APRES LES CONSULTATIONS

P3

NECESSAIRES COMMA JAI DEMANDE AUJOURD'HUI AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE DE CONVOQUER D'URGENCE LE CONSEIL DE
SECURITE POUR LA CONSIDERATION D'UNE QUESTION SOUS LE TITRE
QUOTE RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA LETTRE RECUE
DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU GOUVERNEMENT ROYAL DU
LAOS COMMA TRANSMISE PAR UNE NOTE

P3

NECESSAIRES COMMA JAI DEMANDE AUJOURDHUI AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE DE CONVOQUER DURGENCE LE CONSEIL DE
SECURITE POUR LA CONSIDERATION DUNE QUESTION SOUS LE TITRE
QUOTE RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA LETTRE RECUE
DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU GOUVERNEMENT ROYAL DU
LAOS COMMA TRANSMISE PAR UNE NOTE

P4

DE LA DELEGATION PERMANENTE DU LAOS AUPRES DES NATIONS UNIES
COMMA LE 4 SEPTEMBRE 1959 UNQUOTE STOP PARA STOP JE NE
CROIS PAS QUUNE PRESENTATION PAR UN REPRESENTANT DU LAOS
DINFORMATIONS ADDITIONELLES CONCERNANT LA PLAINTE ET LA
DEMANDE DU LAOS SOIT NECESSAIRE A LA PREMIERE SESSION
CONSACREE A MON RAPPORT

P5

STOP CEPENDANT COMMA UN TEL BESOIN POURRAIT SE PRESENTER A
UN STADE ULTERIEUR STOP AINSI COMMA JE VOUS INVITE A MINFORMER
DURGENCE QUI COMMA LE CAS ECHEANT COMMA SERA AUTORISE A
REPRESENTER LE LAOS DANS LE CONSEIL DE SECURITE ET A
MENVOYER DURGENCE UNE AUTORISATION POUR LA PERSONNE DESIGNEE A

P6/12

REPRESENTER AINSI LE LAOS STOP

DAG HAMMARSKJOLD SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES

CFM -PRIORITENATIONS- 4 1959 4 1959

CLR PLS ACK TU

4537/1 RECD ZC 2339EST..

UNITED NATIONS
1959 SEP -6 AM 12:39
TELEGRAPH UNIT

5 sept. '59

SG

512

X

Son Excellence
Monsieur Khampan Panya
Ministre des Affaires Etrangères
Vientiane
Royaume du Laos

TOP PRIORITY - URGENT

Par l'intermédiaire de la Délégation permanente du Royaume du Laos auprès des Nations Unies j'ai reçu, le 4 septembre 1959, votre message demandant l'assistance de l'Organisation des Nations Unies dans la situation où se trouve à présent le Laos. J'ai pris note avec toute attention de vos observations et suggestions dans ce message. J'ai aussi immédiatement pris des mesures nécessaires afin d'initier, comme vous l'avez demandé, la procédure appropriée pour la considération de votre lettre.

Ainsi, après les consultations nécessaires, j'ai demandé aujourd'hui au Président du Conseil de Sécurité de convoquer d'urgence le Conseil de Sécurité pour la considération d'une question sous le titre "Rapport du Secrétaire général sur la lettre reçue du Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement Royal du Laos, transmise par une note de la Délégation permanente du Laos auprès des Nations Unies, le 4 septembre 1959".

Je ne crois pas qu'une présentation par un représentant du Laos d'informations additionnelles concernant la plainte et la demande du Laos soit nécessaire à la première session consacrée à mon rapport. Cependant, un tel besoin pourrait se présenter à un stade ultérieur. Ainsi, je vous invite à m'informer d'urgence qui, le cas échéant, sera autorisé à représenter le Laos dans le Conseil de Sécurité et à m'envoyer d'urgence une autorisation pour la personne désignée à représenter ainsi le Laos.

Dag Hammarskjöld
Secrétaire général des
Nations Unies

~~DRAFT~~

CABLE

H.E. Mr. Khampan Panya
Minister for Foreign Affairs,
Vientiane,
Kingdom of Laos

Through the Permanent Mission of the Kingdom of Laos to the United Nations I have, 4 September 1959, received your message requesting the assistance of the U.N. in the situation which Laos is at present facing. I have taken careful note of your observations and suggestions in that message. I have also taken immediately the steps necessary in order to initiate, as requested, the appropriate procedure for the consideration of your letter.

I have, thus, ^{following necessary consultations} today requested the President of the Security Council to convene urgently the Security Council for consideration of an item entitled "Report by the Secretary-General on the letter received from the Minister for Foreign Affairs of the Royal Government of Laos, transmitted by a note from the Permanent Mission of Laos to the United Nations, 4 September 1959".

I do not believe that there will be any need for a presentation by a representative of Laos of additional information regarding the complaint and request of Laos at the first meeting devoted to my report. However, such a need may arise at a later stage. I would, therefore, invite you to inform me urgently about who will, in case of need, be authorised to represent Laos in the Security Council, and to send me ^{urgently} an ^hauthorisation ^hfor the person designated thus to represent Laos.

Dag Hammarskjöld
Secretary-General of the
United Nations.

Unofficial translation

Given to Sananikone
as "memorandum"

le 5 septembre 1959

Excellence,

Par l'intermédiaire de la Délégation permanente du Laos auprès des Nations Unies j'ai reçu, le 4 septembre 1959, votre message demandant l'assistance des Nations Unies dans la situation où se trouve le Laos à présent. J'ai pris note, avec toute attention, de vos observations et de vos suggestions dans ce message.

Après avoir reçu votre message je suis rentré immédiatement au Siège de Rio de Janeiro, où j'étais en visite officielle. Rentré ici cette après-midi, j'ai eu une discussion avec S.E. Monsieur Sananikone et avec votre Représentant permanent a.i. auprès des Nations Unies. Egalement, immédiatement après la réception de votre message, j'ai pris les contacts nécessaires avec des Délégations auprès des Nations Unies.

Avant que je ne prends d'autres mesures, je voudrais bien avoir votre opinion sur ce que je propose à faire, afin de m'assurer que ceci correspondent aux intentions de votre Gouvernement.

Dans votre message vous mentionnez "qu'en particulier, le Gouvernement Royal sollicite l'envoi dans un délai extrêmement bref d'une Force d'Urgence". Vous me demandez aussi d'appliquer à votre requête la procédure qu'il convient.

Comme vous le savez, la responsabilité primaire dans un problème de ce genre appartient au Conseil de Sécurité. Seul le Conseil de Sécurité ou, sous des questions particulières, l'Assemblée Générale, peut prendre les décisions nécessaires pour l'envoi d'une Force d'Urgence envisagée dans votre demande. Ainsi, votre demande à moi d'appliquer

Son Excellence
Monsieur Khampan Panya,
Ministre des Affaires Etrangères,
Vientiane,
Royaume du Laos.

la procédure qu'il convient signifie que je devrais faire porter la question sous la considération du Conseil de Sécurité sans délai.

Normalement, une question de ce caractère devrait être portée auprès le Conseil sur la demande du Gouvernement en question que le Conseil inscrit le problème sur son ordre du jour. Ceci devrait être suivi d'une présentation, par le délégué du Gouvernement accrédité pour cette fin au Conseil de Sécurité, des faits que le Gouvernement désire porter auprès le Conseil à l'appui de sa demande.

Bien que, comme indiqué, la procédure justement mentionnée soit la procédure normale qui a toujours été appliquée jusqu'ici, elle n'est pas la seule dont nous disposons, étant donné que la question peut aussi être portée auprès du Conseil à la demande d'une autre Nation-Membre, ou bien par une initiative appropriée du Secrétaire Général.

Dans le cas où, comme le message semble indiquer, le Gouvernement du Laos considérerait que les mesures de procédure nécessaires devraient être prises par le Secrétaire Général et que, pour cette raison, je devrais prendre l'initiative pour la considération par le Conseil de la demande faite par le Gouvernement Royal, je suis prêt à le faire. Je voudrais alors demander au Président du Conseil de Sécurité de convoquer d'urgence le Conseil pour considérer un rapport du Secrétaire Général concernant le message reçu du Gouvernement du Laos. Si cette question serait inscrite, j'exposerais brièvement les mesures différentes prises jusqu'ici, je porterais auprès du Conseil la demande du Gouvernement du Laos, et j'indiquerais qu'il conviendrait au Conseil de considérer le message et de prendre les initiatives qu'il pourrait trouver indiquées. Ceci pourrait mener à la considération en substance de la demande, avec ou sans l'inscription d'une nouvelle question directement correspondante à la demande. Aussi, dans ce cas, le Gouvernement du Laos devrait être représenté par un Délégué qui pourrait élaborer d'avantage la plainte et la demande du Laos.

Suivant ce que je viens d'exposer, je vous pose les questions suivantes:

1. Est-ce que le Gouvernement du Laos désire que sa demande sera portée auprès le Conseil de Sécurité, ce qui est nécessaire selon la Charte si une décision visant à l'envoi d'une Force d'Urgence est envisagée?

2. Dans le cas affirmatif, le Gouvernement du Laos veut-il lui-même demander au Conseil d'inscrire la demande sur l'ordre du jour?

3. Si le Gouvernement du Laos ne veut pas lui-même porter la question auprès le Conseil de Sécurité, est-ce que le Gouvernement donne son approbation à la forme d'initiative du Secrétaire Général que je viens d'indiquer?

Si le Gouvernement du Laos désire que sa demande soit portée auprès du Conseil de Sécurité je voudrais bien recevoir une indication de la personne qui représentera le Gouvernement à la session du Conseil et d'avoir une autorisation pour lui d'agir en qualité de tel Représentant.

Considérant l'urgence de la question, des mesures suivant les désirs exprimés par le Gouvernement du Laos seront prises immédiatement après la réception de votre réponse.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

Dag Hammarskjöld